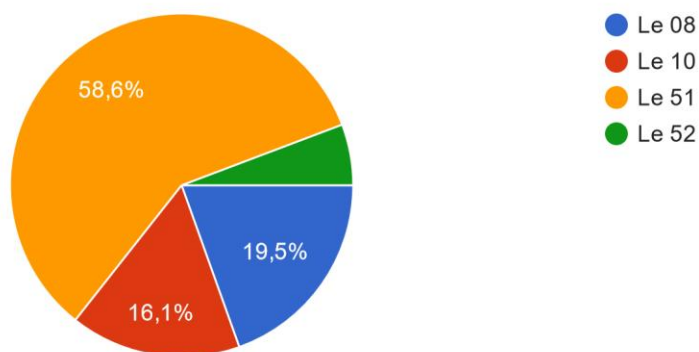


# SE-UNSA : ENQUETE AESH « CONDITIONS D'EXERCICE »

menée du 22 au 30 juin 2022

## Enquête académique

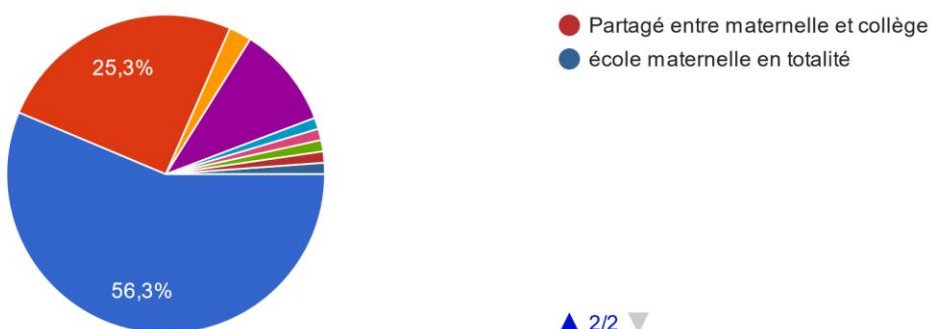
Vous exercez dans



Vous exercez

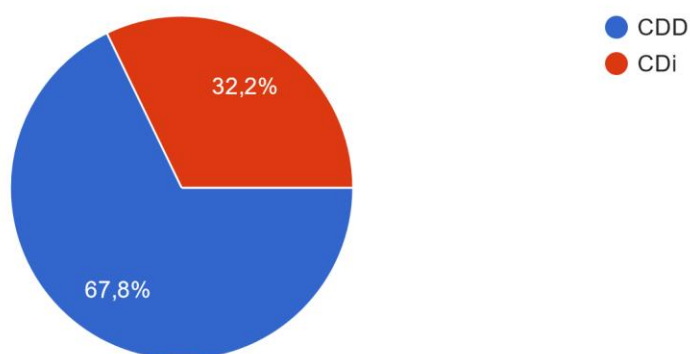


▲ 1/2 ▼

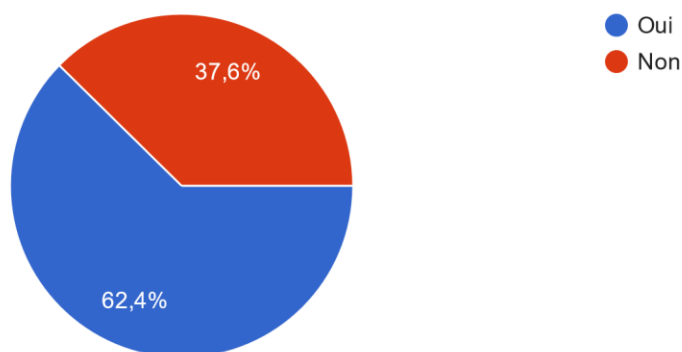


▲ 2/2 ▼

Vous êtes en ...



Etes-vous correctement informé-e sur vos obligations en heures/semaine ?



### Remarques éventuelles sur votre rémunération ou votre contrat, les informations qui vous manquent ...

Est-il normal que le lycée Jean Jaurès prélève 217€ sur mon salaire alors que c'est lui qui a mal fait son travail lors d'un arrêt maladie ?

10 ans et toujours au smic horaire. Indemnité compensatrice de csg toujours pas payée.

Je ne souhaite qu'un salaire décent qui me permette de vivre et non survivre, sur 24 h ou sur l'emploi du temps complet des élèves, une reconnaissance du métier et du respect de mes compétences.

Travail sous payé je trouve

Je souhaiterai faire beaucoup plus d'heures et notre contrat n'est pas clair soit disant qu'il fallait faire plus d'heures cette année enfin ce que m'a dit la directrice! Nous devrions être remboursés des frais kilométriques comme c'est le cas pour les enseignants remplaçant. Et bien sûr notre salaire valorisé et avoir accès aux cahier de journal de l'enseignante de façon à préparer les supports.

annualisation sur 41 semaines, quotiyé horaire

J'accompagne un élève avec notification individuelle à temps plein et donc impossible de respecter cette notification avec mon contrat 50 %. Je travaille 19h35/sem et payée 17h30. De plus on voudrait que j'accompagne en même temps des élèves notifiés en mutualisé. Je réclame plus d'heures sur mon contrat, en vain !

pas de revalorisation depuis mon CDI

Rémunération très faible par rapport à l'investissement fourni. Avec le pial, on nous envoie à droite à gauche pour s'occuper des enfants (parfois 3 enfants à la fois avec leur pathologie que l'on connaît autisme, trouble

du comportement etc) . C'est de l'exploitation !! On nous prends pour des bouches trous. Surtout que l'on n'est pas estimé vu notre travail d'aesh non reconnu !! Pas assez d'heures bien sûr.

Depuis septembre, je ne perçois aucunes indemnités kilométriques, on me fait tourner en rond !

Rémunération bien trop faible, contrats trop succincts, aucune information claire concernant une cdisation, non respect des conventions (je me suis pacsée l'an dernier, il m'a été refusé les jours de congés liés à cet évènement), et plus d'envoi des fiches de salaire depuis un an, à nous de les imprimer !

Je n'ai pas l'impression d'être à l'indice qui correspond à mon ancienneté (indice 340 pour un CDI de 4 ans, je termine ma 4eme année) ou alors le tableau que l'on peut trouver sur les sites n'est pas clair...

évolution de carrière

Je travaille actuellement 19h30 par semaine. Etant sur un collège et compte tenu des besoins à venir qui sont en augmentation sur cet établissement, mon temps de travail pourrait facilement passer à 24h, voire 27h par semaine. Mais les services départementaux préfèrent recruter une nouvelle personne à 19h30. La quasi totalité des AESH de l'Aube sont à 50%. Par conséquent, la rémunération reste trop faible pour vivre décemment et le turn-over des AESH est très élevé. Cela ne permet pas de mettre en place un suivi efficace et professionnel des élèves en situation de handicap qui, eux-mêmes, en ont assez de changer d'accompagnateur tous les ans.

Salaire trop bas refus d'augmenter notre temps de travail

13 ans que je suis AVS puis AESH pour une augmentation de salaire d'à peu près 10euros liée à l'augmentation du smic.soit 0

Taux horaire bien trop bas pour un tel travail qui est très dur physiquement et mentalement. De plus pas de prime Covid pour nous qui sommes en contact direct avec les enfants et très souvent ceux-ci ne sont masqués...

Avoir un temps complet on ne peut pas vivre avec 600 euros en plus beaucoup d'élèves sont en attente d'une aesh

Nous sommes les seuls avec les aed à ne pas toucher la prime REP !!

Contrat CDD sans certitude de CDI et que dire du salaire???? c est difficile de vivre avec qd on nous ne autorise pas à faire du temps plein.

je suis plutôt bien informée

Pas tres claire les heures travailler au pres des enfants et les heures de reunions pour l equipe educative .quand l on ai sur deux ecole avec des horaire differents

Aucune information concernant nos droits et nos devoirs en cas de fermeture d'écoles, en cas de cas Covid, aucune information sur notre posture avec les enfants. Contrat stipulant que le droit de prendre un congères sans soldes est proscrit sans CDI. Pratique pour se former !

manque d'information sur les différents services de la fonction publique, sur nos droits et devoirs lors d'arrêts maladies, nos fonctions, les différents intervenants de la fonction publique...

Manque d explication sur la fiche de paie

Les rémunérations sont peu élèves. Nous ne disposons que de très peu de contrat horaire qui nous permettent de pouvoir vivre de ce métier.

La rémunération est beaucoup trop faible par rapport au travail demandé.

Les salaires ne sont pas assez élevés. Aucune indemnité de déplacement quand on "court" entre 2 établissements voir plus . Pas de prime multimédia alors que l'on fait régulièrement des recherches sur les "handicaps" de nos élèves pour s'autoformer. Des recherches pour des activités avec la création par nos moyens des dites activités.

Un salaire de misère pour le travail fourni.

Les aesh co ulis payé par le lycée jean jaures ont 25h30 et moi de l'inspection 19h30

AESH individualisée ou mutualisée ?

Quel est le nombre exact d'heures par semaine, quand prendre les 2 jours de fractionnement, quand change-t-on d'indice, quand sera régularisé le paiement de l'indemnité pour la CSG, quel est le montant du salaire ?

Pas assez d'heure, on devrait faire 24h.horaires d'école. Pour satisfaire aux besoins des enfants. Et être rémunéré plus. Salaire de misère.

Salaire trop bas

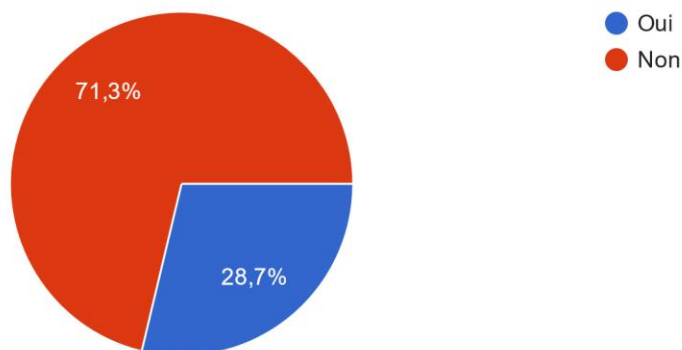
la question ci dessus me fait dire que ce n'est pas très clair les questions d'horaires/semaine...ni pour nous AESH, ni pour les enseignants !!!!!

salaire très bas

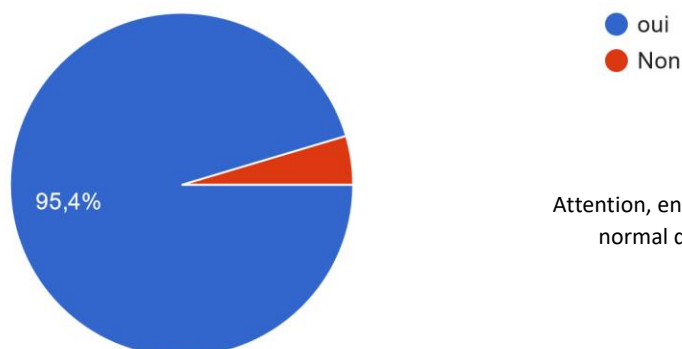
Pas d info claire et tout change d un établissement à l'autre

Aucune communication avec la direction de l'école , lors d'absence d'enseignant avec qui je travaille ou d'absence des enfants que j'accompagne . Informée dernière minute des réunions de suivi. Je déplore ne pas être tenue au courant des observations des enseignants sur le travail des enfants que j'accompagne. Je ne sais pas quels sont les remarques ont été inscrites sur le livret de l 'enfant ni si les progressions ont été inscrites.

Est-ce votre premier contrat AESH ?



Avez-vous pu activer votre messagerie professionnelle en ac-reims.fr?



Attention, enquête envoyée sur messagerie pro, donc normal de voir autant de messagerie validée

### Combien d'élèves accompagnez-vous ?

2

1

3

4

12

2 élèves

3 élèves : 1 tous les matins + 1\*début d'après-midi par semaine, 1 2\*1h30 par semaine, 1\*1h30 par semaine

2

12 (ulis)

J'accompagne un élève de CE2 dans une classe et 2 élèves de CM1 et de CM2 dans une autre classe

Deux

jusqu'à 9

1 eleve assez violent

2 officiels mais au final 6

Officiellement 3

2 (dans 2 écoles différentes) dont 1 très difficile

2 élèves de 3ème que je suis depuis la 6ème donc cela fait 4 ans que je les accompagne avec bonheur, que j'ai pu voir leurs progrès et assister à leur évolution vers plus d'autonomie. J'ai la chance d'avoir pu rester à leurs côtés en concertation avec les principaux, les professeurs, les familles et les élèves eux-mêmes.

J'espère qu'il en sera de même à l'avenir avec la mise en place des PIAL...

4 élèves avec notifications et 1 sans notifications mais qui a d'énormes difficultés

1 enfant avec une lourde pathologie (hyperactivité avec une crainte des parents qui cherchent des histoires souvent) actuellement ils se plaignent que je m'occupe d'un autre enfant alors que depuis que leur fils travaille avec un autre qui a le même niveau il progresse. Notre travail est aussi de faire en sorte que les enfants en situation de handicap aient une vie sociale. L'enfant que j'accompagne a 8 ans et il reste en CP avec un niveau petit section. Cela va être impossible lorsqu'il va aller en CE1. Les écarts vont encore être de plus en plus importants. De plus en qualité d'AESH notre rôle est d'accompagner des enfants en classe non pas de remplacer l'enseignante. Du fait de son hyperactivité il faut changer d'activité souvent et malheureusement je suis obligée de demander du travail à l'enseignante qui ne prépare rien en amont. Je ne lui en veux pas du tout car cette année les CP sont très très dur à gérer pour elle. D'ailleurs dans cette école comme je pense comme d'autres, il y a eu des arrêts de travail pour dépression et un jeune enseignant qui a démissionné. Nos métiers respectives deviennent insupportables. Une prime de pénibilité devrait être instaurée à tous les salariés proches des enfants. De plus j'apprends aussi que nous allons avoir des enfants qui vont être scolarisés 1 heure par jour en ULIS. C'est vraiment n'importe quoi car pour ses enfants il faut un rythme régulier pour ne pas avoir un stress supplémentaire. Ils ont déjà beaucoup d'intervenants et maintenant c'est 1 heure de plus avec d'autres personnes, où allons nous. Pauvres gamins !

2 élèves avec troubles du comportement

10 élèves

3 élèves dans des classes et des niveaux différents. Difficile de s'adapter instantanément à la manière de travailler de chaque professeur des écoles. Difficile d'arriver en plus milieu d'un cours afin de soutenir un élève en difficulté sans avoir entendu le cours.

1 seul

3 : 2 élèves notifiés en individuel et à temps plein + 1 élève notifié en mutualisé. Nous sommes 2 AESH avec des contrats 50 % donc des moments dans la journée où nous devons gérer 3 élèves.

5

1 enfant. Lorsqu'il est absent nous nous occupons d'autres enfants.

2 élèves.

3 élèves sur deux écoles

4, et tous de niveaux différents

Actuellement j'accompagne 2 élèves : 1 en maternelle et 1 en élémentaire

8 élèves

J'accompagne actuellement 2 élèves.

4 dont 3 dans une même classe de CM1 CM2

4 élèves dont 2 en même temps dans la même classe

5 élèves

Cette année un seul. Mais certainement année j'en ai eu 3 dans trois établissements différents.

2 voir 3 dans une autre école en remplacement

15 en ULIS au lieu de 10 !

4 sur différents niveaux

deux enfants : une autiste sévère et un enfant qui a des difficultés de compréhension

2 élèves. dont un autiste sévère avec troubles associés pour qui l'école est plutôt source d'angoisse qu'une aide pour évoluer. Quand comprendra-t-on que les enfants porteurs de tels handicaps ne peuvent être scolarisés ???

2-4 élèves. Officiellement 1, mais aide et soutien à d'autres si nécessaire et quand mon élève est absent

Classe UEEA AESHco

Le mien 18 h plus un second élève 1 h 30 par semaine

4 dont un notifié 12h/semaine donc plus beaucoup pour les autres

Deux élèves dont la formation proposée n'est pas en adéquation car ils sont atteints de handicap lourd.

2

4, mais quand il s'agit d'accompagner un enfant juste une matinée par semaine, ce n'est pas l'idéal.  
Actuellement 4 . 2 en maternelle ( dont un élève en attente de place en IME) et 2 au collège (le mercredi matin)

j'accompagne un élève autiste. Les locaux ne sont pas adaptés à la prise en charge : pas de salle de décompression insonorisée ni de gros ballon, ou autres objets permettant à l'élève de se défouler, de courir, de crier.

10 élèves

1 (troubles du comportement), 1 (difficultés de compréhension)

un

10

3 élèves

3 élèves de CP (avec une autre collègue AESH ds la même classe) dans une classe de 28 élèves...difficile situation de suivi et d'attention pour créer les conditions maximum de réussite.

3 et c'est trop ! 2 c'est bien

J'accompagne 2 enfants qui sont dans des classes différentes en maternelle. J'ai souvent accompagné d'autres enfants à la demande d'enseignant, lors d'absence des enseignants ou des enfants.

2 élèves, qui ont normalement une aide individuelle de 18 et 15 H, mais bien sur qui sont mutualisées.

**Qui fait votre emploi du temps ? (le directeur ou la directrice, le chef d'établissement, le coordonnateur PIAL ?)**

Directrice  
la directrice  
Le directeur  
Directeur  
La directrice  
La directrice  
Le directeur en concertation avec les enseignants  
La directrice et moi  
Entre AESH  
Coordonnateur ulis  
En collaboration entre enseignants directeur et moi moi-même  
Les enseignantes avec validation de la directrice d'école  
Chef établissements  
Le coordonnateur pial  
Directrice de l'école  
le coordonnateur PIAL  
La maîtresse pour respecter l'emploi du temps de l'élève. Mais il est notifié 24h et moi je suis à environ 20h donc une collègue vient compléter les 24h de l'élève  
Prof Référent  
Moi, la chef d'établissement y regarde et quand temps mort, période de stage lycée professionnel, redistribution ailleurs  
Les cheffes d'établissements avec moi  
Le directeur et moi.  
Le principal adjoint et moi-même en concertation avec les parents si besoin.  
La Directrice  
Avec le directeur  
Coordonnateur Ulis  
La directrice.  
La directrice en commun avec la maîtresse  
Cette année il a été fait avec la directrice.  
Directeur d'établissement.  
Le coordinateur PIAL  
Le chef d'établissement  
La directrice.  
Si totalement collègue c'est CPE si partage collègue/écoles je ne sais pas  
Les directrices  
La directrice de l'établissement  
La directrice du groupe scolaire  
coordinatrice ulis sur obligation directrice  
Moi-même en concertation avec le principal-adjoint.  
Le coordonnateur PIAL  
Directrices  
le chef d'établissement et moi-même  
la proviseur adjointe  
Ensemble avec les directeurs d'écoles ou principal si collègue.  
les enseignants avec moi  
Enseignant Ulis  
Le directeur de l'école  
Les AESH présentes seule collègue soumis à l'approbation du principal.  
la directrice et la maîtresse  
Moi avec accord directeur  
Le directeur en collaboration avec les enseignants et moi-même  
Le directeur, l'enseignante et moi-même

concertation avec les collègues AESH

le directeur

La directrice et moi-même

8h30 - 11h10 14h - 16h15 du lundi au vendredi

le directeur

En maternelle : l'enseignant et moi . Au collège l'adjointe directrice et moi-même également

Moi même avec l'institutrice

Coordonnateur pial

la directrice d'école

Le coordonnateur PIAL

Le coordonnateur.

Moi même

la directrice de l'école

*Principalement directeur*

directrice

Le principal adjoint

le et la directeur des ecoles

Coordinateur PIAL

La directrice de l'école

Principal adjoint

La direction au début de l'année. L'année dernière nous avons eues une réunion entre les AESH, les enseignants et des personnes de l'éducation nationale afin de parler de l'intérêt pour tous du travail en équipe. Cela n'a rien apporté

Directrice

**Vous estimez-vous suffisamment renseigné.e sur le cadre de gestion en PIAL ? Qui gère votre emploi du temps ? Comment cela se passe en cas d'absence d'un élève ? La mutualisation, les frais de déplacement ... par ex / Vos remarques**

Non

non

Oui

Non aucunes informations !!

Pas du tout. Je rencontre le directeur du pial pour la première fois cette semaine. Nous sommes des pions

Non. Aucuns renseignements. Pas forcément besoin de savoir

Rien

cest le coordonnateur qui gère l'emploi du temps et il y a très peu d'informations sur le pial

Pas assez d'informations. Mon emploi du temps est géré par la directrice de l'école, et lorsque l'élève est absent je m'occupe d'un (où plusieurs) autres enfants dans l'école

Non je trouve dommage qu'une réunion ou que nous n'ayons pas eu un entretien avec le responsable du pial

Aucune info et quand on appelle personne n'est au courant de rien.

Je n'ai eu aucune explication sur le rôle du PIAL et n'en voit pas l'intérêt, je ne me vois pas plus guidé

Nous avons eu une formation PIAL en distanciel. On ne nous a pas parlé des AESH référents par contre.

Enfin pour 50 euros par mois je ne sais pas si ça vaut le coup. Concernant les frais de déplacement je ne sais pas comment cela fonctionne n'ayant pas eu à me déplacer jusqu'à maintenant.

Pas du tout et lorsque l'on demande des renseignements on ne sait pas à qui s'adresser!

Je souhaite simplement la suppression de cette gabegie administrative.

Lorsque l'enfant est absent j'accompagne un autre notifié MdpH sans aesh ou si celui ci est en séance à l'extérieur j'accompagne d'autres élèves avec de très grandes difficultés scolaire ou qu'ils doivent avoir un adulte à côté afin de les canaliser à rester assis..

non et je pense que le pial n'est pas une bonne chose

Pial non pas d'informations, je m'auto-gère

Non, je n'ai pas suffisamment d'informations. Je n'ai jamais rencontré une personne du PIAL. J'ai le ressenti de travailler seule. Je fais de mon mieux pour les élèves. Cela pèse lourd sur mes épaules.



Non pas assez, je ne sais pas à qui m'adresser en cas de mon absence, et je ne sais pas quand nous recevons la notification pour nous indiquer notre prochain lieu de travail

Nous n'avons jusque là que très peu d'informations concernant le PIAL. L'AESH référente est quasi inexistante, c'est une AESH Co, donc payée à temps plein pour 24 heures de présence, l'avoir nommée AESH référente ne coûte donc rien... Si un élève est absent, on peut être déplacé dans un autre établissement ou si plusieurs élèves notifiés on accompagne les autres.

non pas du tout

Non, pas assez renseignée. En cas d'absence d'un élève, nous nous occupons d'autres enfants.

Personnellement j'ai été informé sur le fonctionnement du PIAL le 6 avril 2021 en visio. Je suis en CDD depuis novembre 2019.

Pour moi le PIAL est très flou niveau hiérarchie, je ne suis pas assez renseignée (aucune idée comment faire pour frais de déplacement par exemple)

C'est un vrai bazar !!!

La mise en place du PIAL n'a fait que compliqué la communication, on ne sait plus à qui s'adresser !

L'impression d'être prises pour des pions se fait ressentir chaque année un peu plus....

On n'est jamais suffisamment renseigné sur la gestion PIAL. Quand un des élèves est absent j'accompagne l'autre.

aucune infos sur la gestion du PIAL

Je ne reçois pas d'information de la part du PIAL. Je consulte le guide ressources humaines mais les informations qu'il fournit sont parfois insuffisantes et il ne tient pas assez compte des différences de fonctionnement entre le primaire et le secondaire.

Non, rien. reçu seulement 2 mails de la responsable (1 pour se présenter et le 2ème pour envoyer des documents que j'avais déjà reçu depuis 15 jours directement de Charleville)

Non - Emploi du temps fixé à la rentrée par directrice en concertation avec les enseignants et en fonction des enfants à suivre. En cas d'absence d'un élève, maintient des heures sur écoles. Demande en cours depuis février pour des frais de déplacements, il semblerait que j'ai enfin trouvé la bonne interlocutrice.. Le guide AESH devrait être adressé à chaque nouvel embauche.

PIAL: aucune nouvelle. Obligé de rester dans le collège en cas d'absence de l'élève ou du professeur. Aucun frais de déplacement (20km aller-retour)

Non le PIAL est une vraie galère

non pas de contact avec l'AESH référente

Non aucune info

si un enfant n'est pas là je dois voir avec la directrice qui m'envoie sur les différentes classes pour un enfant en difficulté avec une notification MDPH en cours

Trop peu de renseignement sur le PIAL, nos droits.

Je n'ai pas de frais de déplacement (Pourtant sur deux écoles) lors de l'absence de l'élève j'aide un autre enfant en situation de handicap. L'emploi du temps est géré par la directrice de l'établissement qui le gère

Aucune information, je n'ai même pas de numéro à appeler... ma directrice est mon seul recours

non et les informations glanées à droite et à gauche sont souvent contradictoires ou peu claires.

Je m'occupe d'élèves de la même école

Manque d'information

Je ne pense pas tout connaître, cependant c'est la directrice de l'école qui me renseigne la plupart du temps.

pas suffisamment renseignée sur la gestion PIAL, mon Emploi du temps est géré avec mon directeur et mon institutrice en cas d'absence d'un élève je suis positionnée sur un autre élève parfois même dans plusieurs écoles. Pas toujours facile à gérer aucuns frais de déplacement ! Il arrive que l'on se déplace pur rien car l'enfant en cas de remplacement d'une AESH est amené à aller soit dans d'autres structures "association, cnpp orthophoniste etc..

En cas d'absence d'un élève, j'ai toujours la possibilité d'accompagner un autre enfant. Mon emploi du temps est géré par la directrice.

Sur le PIAL, aucun renseignement. Je ne sais pas vraiment à quoi ça sert. Lors d'une demande de document pour sortie scolaire ou absence exceptionnelle ou autre, c'est compliqué pour avoir le bon document, les informations reçues en début de contrat ne correspondent pas puisque des adresses mails de contact ne fonctionnent plus.

Aucune info de ce PIAL

Pour le moment pas encore PIAL en service

je ne sais pas si je peux me faire rembourser mes frais de déplacement (23 euros/mois de bus)  
non tout cela reste très flou

A quels droits pouvons-nous prétendre ? ( frais de déplacement ou autres)

Aucunes infos

Franchement, je n'ai jamais eu de contacts avec le PIAL, je ne connais cette entité que de nom sans appréhender CONCRÈTEMENT son rôle et sa place. Ça me paraît nébuleux et pas très utile à mon quotidien auprès des élèves. Je reconnais avoir loupé un mail de l'AESH référente du PIAL qui nous demandait un retour de notre part (questions réflexions) et depuis je n'ai pas eu d'informations sur les retours qui avaient pu être faits pour la mise en place d'une communication plus fluide. En cas d'absence d'élèves, c'est au sein de l'école que nous trouvons une solution en lien avec la directrice. Le PIAL n'est pas notre interlocuteur privilégié au quotidien pour les soucis que nous rencontrons...devrait-ce l'être ?

pas du tout

NON

Pas assez d'info

Profs absents ou en formation, si pas d'élèves=heures à rattraper !!!heures fractionnement. Bataille en début d'année pour faire appliquer les heures ! Surveillance brevet, secrétariat sous prétexte qu'il faut faire nos heures ...!

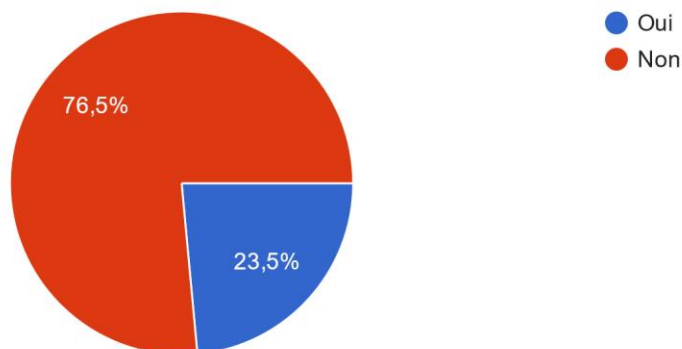
J'ai le sentiment d'être utilisée quand ça arrange ( remplacement des collègues absents ) et ignorée la plupart du temps. Aucune communication sur l'organisation de la journée ni d'échanges pour le bien de l'enfant que j'accompagne. J'ai essayé plusieurs fois avec diplomatie mais les enseignants sont très rarement réceptif à mes observations sur l'enfant. Les enseignants souhaitent avant tout que l'enfant que j'accompagne ne perturbe pas la classe. Les enfants "différents" doivent suivre le rythme des autres.

Gestion incompréhensive par rapport aux besoins des enfants

Connaissez vous votre coordonnateur AESH sur le PIAL où vous exercez. Savez-vous comment le joindre ?



Avez-vous eu déjà votre affectation avant les congés d'été 2021 ?



**Outre les 60H de formation initiale, bénéficiez-vous de formation ? Vous propose-t-on des formations ? Quelles sont vos besoins en formation ?**

Non  
non  
oui  
Aucunes formations proposées Besoin permanent de se former  
Non, pas de formation proposée cette année - pas de besoin particulier de mon côté  
Sur magistère quelques heures par ci par là  
Pas de formation proposée  
Je suis les formations destinées aux AESH référents et les formations en libre accès sur m@gister  
Aucune formation n'a été proposée cette année  
Effectivement 60h de formation AESH + 6h en 2020 "assurer la continuité d'accompagnement des élèves".  
Non pas d'autres formations. Pourquoi ne pas avoir "une remise à niveau" générale où une formation d'anglais... des tas de formations pourraient être bénéfiques  
Non . Et oui j ai besoins de formation du coup j ai essayer de me former seule . Et je pense continuer car on ne propose pas de formation  
Aucune formation depuis plus de deux ans  
Formation proposée en début d'année, mais elles n'ont pas eu lieu ( covid?)  
Aucune formation proposée  
9h de formation en ligne au moi de juin  
Oui j'ai des formations ponctuelles.  
J'ai fait les 60 heures qui ont été très intéressantes.  
Lorsqu'il y a des formations nous sommes prévenus la veille au soir pour le lendemain matin (mercredi matin) et encore faut il que nous voyons cela sur notre mail professionnel la veille en fin de journée. Cela implique que notre journée fini il faut être encore connecté avec notre travail . Si l'on compte les formations et la préparation et les recherches que nous faisons en amont et se servir de notre électricité notre imprimante nous sommes largement plus à 60 heures. Et si l'on veut que cela se passe un peu mieux au travail , il faut absolument se reporter sur des recherches sinon notre travail serait insupportable. Nous sommes avec le corps enseignant mais ceci oralement mais pas pécuniairement.  
Gros manque de formation.  
je me forme sur la plateforme du rectorat  
Je termine la formation initiale. J'ai demandé une formation plus spécifique donnée par le Centre Ressource Autisme de reims. Il m'a été demandé de reprendre contact à ce sujet en septembre 2021. J'accompagne un élève avec des troubles du spectre autistique et j'ai besoin d'en savoir plus pour mieux le comprendre et l'aider.  
Revoir quelques points de cette formation mais en presentiel pour pouvoir mieux échanger  
Aucune formation cette année. J'avais demandé une formation sur le langage des signes, aucune nouvelle !  
Oui (DSDEN), formations pour les DYS..

formation ciblée sur les différents Handicaps

Non. Je souhaiterais une formation plus poussée sur l'autisme et sur le comportement des enfants souffrant de TED.

Formations en ligne lorsqu'elles sont utiles. Personnellement je ne vois pas l'intérêt de leur formations qui nous servent à rien, la plus part du temps. La connaissance se fait sur le terrain et dans nos recherches personnelles.

Oui, on me propose des formations

Je n'ai pas eu les 60 heures de formation et juste une "formation" de 2 jours sur le handicap depuis 2008 que j'exerce.

oui formation en distanciel sur demande

Je n'ai reçu que 42h de formation initiale. J'ai également suivi une formation continue de 3h avec les enseignants de mon établissement. En revanche, je n'ai pas eu de formation sur les dys-.

Non besoin de formation sur des solutions pédagogiques face aux dys.....

je n'ai pas eu cette formation

rien cette année

Oui formation proposée en juin de cette année.

Ceux sont des formations en ligne que nous devons effectuer hors de notre temps de travail.

aucune proposition

On m'a proposé le psc2 il y'a 2ans et j'attends encore...

Non aucune et aucun besoin

effectivement j'ai eu une formation de 60 heures à distance du 17mai au 30 juin plus mes heures d'accompagnement plus mon cumul d'emploi ça fait beaucoup d'un coup en fin d'année

Aucune proposition

Aucune formation proposée en 6 ans

non je ne bénéficie pas de formation

Non, non, et oui, en presque tout. Nous sommes novices sur le handicap. Notre travail est bien plus que cité sur le contrat...

pas pour le moment

Oui

non. Gérer le handicap moteur d'un enfant.

Non . Comment faire face aux handicaps difficiles ex. Troubles de comportement

Je n'en ai aucune idée, mais les déplacements sur Chalons pour la formation initiale sont vraiment couteux (en temps et en argent). Heureusement que la formation était en visio cette année sinon j'aurais démissionné.

année difficile avec le COVID toutes les formations demandées ont été en suspend !

On m'a imposé une formation et refusé une formation souhaitée.

Aucune formation

Aucune formation sauf depuis les 60 h obligatoire. On fait croire des choses aux parents

Pas de besoins spécifiques de formation.

Hyperactif

j'ai débuté le 25 mars, pas de formation pour l'instant

depuis un peu plus d'un an aucune formation à cause de la conjoncture sanitaire, on pourrait cependant avoir des choses à distance

Pas de formation avec le Covid !

Malheureusement avec le Covid tout à été modifié. Mais oui autrement .

Oui. Par l'inspection académique Me Soudan

Une formation en ligne nous a été proposée depuis mi-mai 2 séances de 1h30 en classe virtuelle par VIA : positif ! les activités proposées sur magistère en complément de la classe virtuelle : intéressant Mes besoins tourneraient plutôt aujourd'hui autour d'un échange de pratiques, de partage d'expériences...toutes ces formations sont intéressantes mais pour le moment ce sont des bagages pas tout à fait adaptés à ce que je vis au quotidien. C'est important de nous préparer à tous les handicaps possibles, c'est sûr, pourtant partir de nos réalités, les écouter, les prendre en compte avec d'autres collègues et qqes formateurs me permettrait d'être plus pertinente auprès des élèves que j'accompagne aujourd'hui avant de me disperser vers toutes les postures possibles- certaines restant lettre morte tant que nous ne côtoyons pas le public concerné. J'aurais également besoin de formations AVEC les enseignants de l'école pour un travail de réelle collaboration et

d'équipe. Nous avons reçu des mails pour nous proposer des formations mais tout cela sans interlocuteur vivant avec qui débrieffer et en parler....utopique à mes yeux !

Je n'ai jamais eu les 60 h de formation initiale. Je souhaiterais une formation en langage des signes

Utilisation de certains logiciels ( balabolka...ruban Word ) serait un plus

Formation à partir de septembre 2021

Oui sur magistère

Je fais le constat que les choses apprises ne peuvent être mises en place. L'intérêt de l'enfant différent est rarement considéré.

Sans proposition, j'ai émis le souhait de revoir les DYS (entre autres)

### **Quels sont les points d'éclaircissement que vous souhaitez recevoir de l'administration ?**

Obligation d'accepter une affectation ou pas? Obligation de suivre un enfant et ne pas pouvoir en changer?

Affectation à une école ? Est ce que les Avs tournent sur une même école ?

Attribution de poste avant fin août serait confortable

Pourquoi si peu de considération et un contrat de droit privé qui engendre aucuns avantages par rapport aux fonctionnaires, comme lors d'un arrêt maladie par exemple.

Pourquoi le quota de travailler n est pas le même dans l Academie . Pour quoi ne pas mettre 24h à toute .

Pourquoi nous stagnons tous à l'indice plancher ?

La Dsden du 10 et du 52 sont réactives et à l'écoute en cas de questions administratives. Je suis enceinte et Mme Nazzaro et Mme Bouvier sont au top.

Pas d'avis

Plus d'accompagnement et d'écoute!

plus de clarté sur nos contrats, sur nos fiches de payes, nos droits et notre devenir

Quels sont nos droits et devoirs en matière de droits de grève ? Je cumule plusieurs emplois : comment se passent les arrêts maladie ? (qui prend quoi en charge) Peut-on demander à exercer dans une autre école ? Si oui, auprès de qui fait-on la demande ?

Savoir si notre salaire peut augmenter (625€)c'est peu

Pourquoi on n'augmente pas mes heures sur mon contrat puisque j'accompagne un élève à temps complet (il n'a qu'une heure de prise en charge par semaine hors ma présence) ? Après mon entretien professionnel au bout de 3 ans de contrat, j'ai juste reçu par mail le compte-rendu avec pour seule signature (juste Nom et Prénom dactylographiés), celle de la personne avec qui j'ai passé mon entretien, pas de signature de l'inspectrice ASH comme cela aurait dû être le cas, rien reçu par courrier. De plus aucune augmentation de mon indice après ces 3 ans. A ce jour je n'ai toujours pas reçu le rappel de la compensation CSG à laquelle j'ai droit.

Hiérarchie (Directeur-PIAL- DSDEN...)

fin de carrière? temps plein formation et rémunération au dessus du seuil de pauvreté!!!!

Il serait bon d'être informé de notre affectation avant le mois de juin pour la rentrée de septembre. De

respecter nos droits sur les heures de fractionnement !! Car nous n'y avons pas droit !! Alors que dans

d'autres académies elles leurs sont octroyées ! Nous devrions tous et toutes logés(es) à la même enseigne !

De respecter les notifications MDPH notamment sur le nombre d'heures d'accompagnement. C'est de moins en moins le cas avec la mise en place des PIALS !

Les frais kilométriques en cas de déplacement sur deux écoles en milieu rural

Le calcul du salaire par rapport au heures de travail

l'évolution de carrière

formation et salaire

trop d'interlocuteurs, on ne sait pas qui contacter ? à qui envoyer ? .....

Trombinoscope de qui fait quoi et comment les joindre.

être prévenu avant 2 jours avant la rentrée.pour m'organiser,car j'ai une vie à part mon métier.

Quand je les sollicite ,ils ne sont pas joignable même par mail je n'ai pas de réponse

Pial

qui joindre en cas de maladie (je suis travailleur handicapé)

Crise sanitaire, notre position. Élèves manquants, notre posture. Pourquoi certaines aesh restent

tranquillement chez elles sans prévenir que leurs élèves sont absents alors que d'autres se démènent à utiliser leurs heures? Aussi, le quota horaire peut-il en cas de besoin ou de changement imprévu être modulable?

Afin de répondre au mieux aux besoins?

possibilité de formation autre (reclassement, évolution professionnelle)

Avons-nous le droit à des pauses ? À quel moment de la journée ? Et doit on obligatoirement être avec notre élève même si celui si est autonome ?

Meilleur accompagnement dans notre travail, et une meilleure reconnaissance des personnes de la hierarchie externe à l'école.( inspecteur, intervenants des ess)

Meilleur accompagnement dans notre travail et meilleure reconnaissance de la hiérarchie externe à l'école ( inspecteur. Intervenant Esss.....)

Meilleure reconnaissance de la part de la hiérarchie et de certains enseignants qui nous considèrent pour du petit personnel

en cas d'absence prévue pour rendez vous médical prévu depuis 6 mois, à qui s'adresse t'on ? en cas d'enfants malades (mes enfants) à qui s'adresse t'on ? quels sont les documents à fournir ?

Sur l'enveloppe d'argent pour que je passe à plus d'heure ma prochaine affectation ?

Quand sera régularisé le versement de l'indemnité pour la CSG ?

Aucun

Nos droits exact AESH. Trop seule face à des handicaps de plus en plus lourds plus de précision

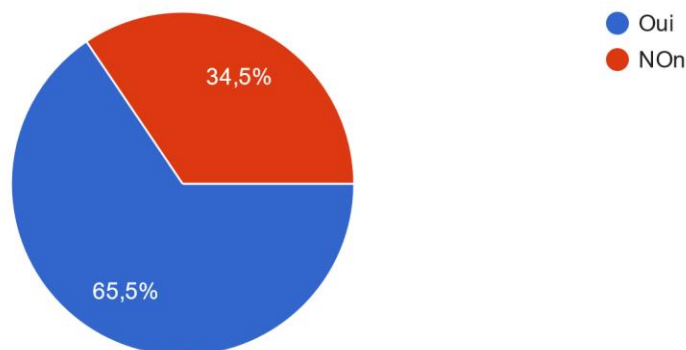
Points sur les missions

Heures, emploi du temps, aides possibles

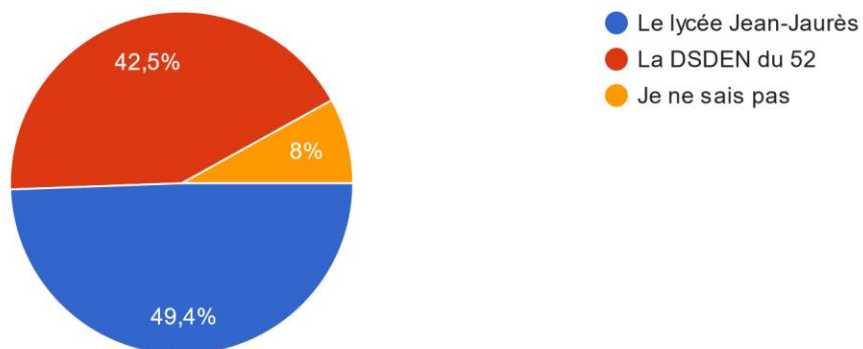
Quand puis je espérer un CDI ?

Qui gère nos affectations auprès de élèves ? Est ce toujours Mme CHARNOT, le PIAL, ou les directeur d'école ?

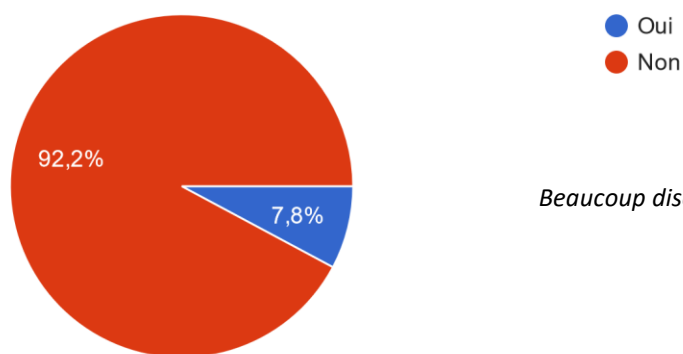
Arrivez-vous à accéder à votre [ensap.gouv.fr](http://ensap.gouv.fr) pour télécharger vos fiches de paie ?



Etes vous géré.e en service paie par ?



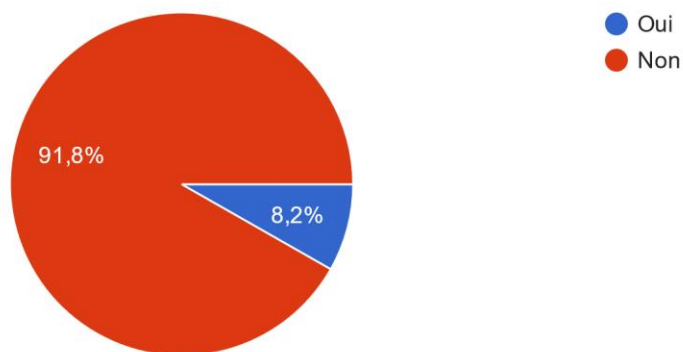
Percevez-vous des frais de déplacement entre vos différents lieux d'exercice, s'ils ne sont pas dans la même commune ?



*Beaucoup disent ne pas savoir comment les demander*

Avez-vous reçu une circulaire, une information pour vous proposer de changer de PIAL ?

ε



## Que souhaitez-vous voir amélioré dans vos conditions d'exercice ?

J'ai la chance de travailler au sein d'une même école toute la semaine avec un directeur et une équipe pédagogique bienveillants et à l'écoute. Rien à améliorer pour le moment tant que la situation reste inchangée.

De la considération de notre hiérarchie

Plus de reconnaissance

Faire totalement partie de la équipe éducative dans l'établissements

Plus d'heures à un taux plus haut

Un minimum de considération, un statut de fonctionnaire, une évolution de carrière

Avoir une meilleure formation plus complète . Avoir du matériel adapter car pour des handicap t'elle que l'autisme et bien du matériel est nécessaire pour travailler correctement le soucis c'est que l'école où les coopératives ne peuvent pas acheter bcp de matériel vu le prix

Salaire. Respect.

Rémunération

Une meilleure connaissance du handicap de l'enfant que l'on accompagne. On nous donne du travail et on doit faire sans forcément connaître la pathologie des enfants car c'est confidentiel.

Le salaire, un statut de fonctionnaire, une reconnaissance hiérarchique et une prise en compte de la dimension humaine du métier. Et stop au mi-temps non choisi !

La reconnaissance, être plus informée

Une reconnaissance de la part de l'équipe enseignante

Le salaire, l'évolution de carrière et la suppression des pials.

Notre métier soit un vrai métier non pas que nous soyons là pour faire un travail de garderie avec des enfants à lourds pathologies qui n'ont pas leur place en milieu ordinaire. Alors que ces pauvres gamins seraient d'autant mieux dans un milieu spécialisés avec du personnels formés car nos collègues enseignants et nous même ne pouvons pas être performants dans notre travail. Pour eux la charge de travail devient de plus plus en dur car souvent il faut qu'ils adaptent leur travail cas par cas et pour nous, canaliser un enfant avec des troubles autistiques ou troubles du comportements deviennent impossibles car il faudrait leur parler constamment à voix haute pour se faire écouter . Cela implique que les élèves et l'enseignant sont tout le temps déranger. ...

J'aimerais être informée des réunions qui concernent les élèves que j'accompagne ; rencontrer les familles ; avoir un temps d'échange formel avec l'enseignant de manière à mieux accompagner l'élève.

Je suis dans une école où je suis très bien installée

Un salaire qui me permette de vivre. Du respect pour ma fonction car ce n'est hélas pas toujours le cas.

Communication

plus de formation et de réunion entre AESH et personnel référent pour être inclus dans les différentes réunions et décisions nous concernant!!

Le salaire. Plus d'heures. Être reconnu, et considéré.

D'être considérée à part entière de l'équipe éducative, ce n'est pas le cas avec l'une des enseignantes qui plus est est la directrice. Avec la seconde, tout se passe très bien.

Ne pas suivre plus de 2 enfants à la fois cela nuira à la qualité du suivi

Plus de salaire

J'aimerais travailler sur 24 heures hebdomadaires (heures scolaires des élèves) et un salaire décent.

notre reconnaissance en temps que personnel de l'équipe pédagogique

Je suis satisfaite de travailler sur un seul établissement et j'espère que cela va durer. J'ai eu l'occasion de discuter avec d'autres AESH qui sont sur plusieurs établissements (écoles, collèges, lycées) et le fait de changer de lieu de travail constamment est une perte de temps et ne facilite pas l'intégration dans les équipes pédagogiques de chaque établissement. De plus, ils ne sont pas toujours au courant pour les remboursements des frais de déplacement.

Oui

le salaire qui n'est pas assez élevé et payé au SMIC

Augmenter mon temps de travail et par conséquent le salaire.

mon salaire essentiellement

Les conditions de travail surtout en cette période de Covid. Rien n'a pu changer sur nos manière de travailler donc Covid ou non on procède de la même manière c'est à dire geste barrière impossible et distanciation



social non plus. J'avais besoin de masque ffp2 et d'alcool visière car personne à risque chez moi avec certificat médical de cette demande. Je n'ai donc rien eu de ce matériel l'ayant pourtant signalé le jour où j'ai vu que l'enfant de 10 ans n'aurait pas de masque. Et attention les directeurs ou directrices d'école ne sont pour rien dans ces situations c'est l'éducation nationale qui "dicte les règles". J'ai fait plusieurs demandes pour aboutir au mois de Mars à un : " Voyait avec le directeur d'écoles pour échanger avec un de vos collègues " comme ci mes collègues étaient immunisés du Covid... Nous ne sommes absolument pas considérés di ce n'est comme des pions... Plus de considération et un meilleur salaire horaire seraient la moindre de chose.

avoir un endroit pour nos affaires dans les classes

Avoir un temps complet

Toucher la prime REP

Être reconnu comme fonctionnaire et mieux payer

Plus de communication et être un membre du personnel à part entière. Malgré ma demande réitérée plusieurs fois en début d'année, je n'ai pas pu obtenir l'accès à l'ENT. Le principal me dit qu'il va le faire et ne le fait jamais. j'ai abandonné, j ai compris que cela l'agaçait. Nous sommes à 4 jours du brevet et il ne nous a toujours pas communiqué quelles seraient nos missions, vu qu'il ne veut pas?? ou n'a pas le droit de nous laisser accompagner nos élèves lors du DNB. réponse très floue sur ce point

d'abords j'aimerais être à 24 heures et plus du tout à 19h30 et être mieux rémunérée pour vivre de mon métier et de ne plus cumuler avec un autre emploi .Je suis fatiguée à la fin de la journée

Avoir plus d heures de fonction. Être plus reconnue

Nombre heures plus d'informations.

Avoir de heures de travaille bien definies

Ne serait-ce que d'être respecté en tant qu'aide primordiale et non plus traité comme un cale porte. C'est à dire que les aesh sont bougées, leur emplois du temps souvent modifié à la carte, les demandes pour les enfants qu'elles ont sont colossales pour une formation limitée et une considération inexistante. On nous demande un travail d'éducateur spécialisé, mais quand il s'agit de considération on nous rappelle tendrement notre manque de diplôme et notre rôle mineur dans la « pédagogie ».

pouvoir être remplacée quand nous sommes en arrêt maladie au même titre que les enseignants. Le fait de ne pas être remplacer entraîne une forte culpabilité de l'AESH, une pression pour revenir plus tôt ainsi qu'une incompréhension des collègues. Sans parler de la détresse des enfants et des familles qui comptent sur nous. La reconnaissance du travail, et un meilleur accompagnement dans les pathologies des élèves que l'ont suis. Oui la reconnaissance du travail et un meilleur accompagnement dans l aide auprès des élèves en situation d handicap

Que l'on puisse avoir des élèves dont notre aide et notre accompagnement soit réellement bénéfique. savoir quels sont les formulaires à remplir pour les sorties scolaires absence etc..

J'aimerais déjà qu'il y ait plus de reconnaissance. Il faudrait aussi être mieux informé de tout ce qui se passe au sein de l'école. Souvent les AESH sont un peu mis de côté.

Un meilleur revenu et une meilleure reconnaissance non pas des collègues mais de nos supérieurs

Une reconnaissance de notre fonction

Avoir un vrai salaire

ne sais pas encore

une rémunération digne de ce nom serait très importante, un peu plus de considération de la part de l'administration, on attend toujours nos masques ainsi que les auto tests.....

La communication

Être reconnue comme un vrai métier avec un salaire correcte.

La communication

J'aimerais vraiment que les équipes d'enseignants soient préparées à notre présence dans la classe au service d'un travail collaboratif. Sont-ils au courant du passage d'AVS à AESH ? de ce que cela implique et engage pour chacun ? du nombre d'heures que nous devons faire et de notre place à leurs côtés pour des questions que les enseignants portent encore trop seuls... j'aimerais que la pré rentrée soit vraiment un temps de travail avec les enseignants et l'équipe pour consacrer un temps nécessaire à la collaboration...quel rôle peut jouer le PIAL à ce moment clé de l'année ? J'aimerais vraiment que les réunions autour des besoins de l'élève aient lieu régulièrement au long de l'année, avec les parents/enseignants/AESH/ sans attendre une ESS très protocolaire qui n'apporte pas vraiment d'éléments au service des élèves et de notre mission à leurs côtés. J'aimerais vraiment être considérée comme un rouage indispensable de la réussite des élèves en étant

correctement informée - et à temps- des projets dans l'école, dans la classe... j'aimerais être associée logiquement aux réunions d'équipe concernant les élèves accompagnés pour savoir comment orienter l'année scolaire suivante, comment poursuivre notre mission aux côtés des élèves, quelle situation mettre en place ensemble... J'aimerais que quelqu'un me demande chaque année au cours d'un temps d'échange en présentiel comment je vis ma mission, ce qui me plaît, me manque, comment mieux construire l'accompagnement de l'élève...si je veux rester dans cette école ou pas...si je pourrai bénéficier d'un autre type d'accompagnement au plus près de mes compétences, de mes aspirations, de mon projet professionnel à long terme... J'aimerais qu'on ne me sollicite pas , par facilité et dans l'urgence, pour suppléer à toute situation abracadabrantesque dans l'école ou dans la classe... j'aimerais travailler sur tout le temps scolaire soit 24 heures semaine surtout quand les besoins sont présents dans l'école j'aimerais connaître suffisamment tôt si je reste ou pas dans l'école, auprès de quel élève, afin de me mettre en projet

frais déplacement rémunéré

Le temps de travail et/ou la rémunération

plus d'heure

La quotité de travail qui reste RÉELLEMENT insuffisante pour pouvoir apporter une aide au plus près des besoins. Il nous faut ,très souvent,choisir entre le temps de présence en cours et l aide individuelle qui permet de revenir sur des points précis et essentiels vus en cours.

Le salaire !!!!!

Ras

Plus de pial , plein temps, être consultée pour l emploi du temps...

Je rêve d'une école où tout le monde souhaiterait le meilleur pour les enfants, différents ou non, ou l'on travaillerait avec le respect des uns et des autres.

Ce qui vient de se dégrader....les heures attribuées aux enfants doivent être respectées et les directeurs d'écoles ne devraient pas avoir "la main" sur nous.

#### **Qu'avez-vous trouvé de positif et de négatif dans la mise en place des Pials ? Quelles améliorations attendez-vous ? (hors la rémunération, bien sûr)**

e n'ai pas vu de changement pour l'instant

Non concernée. Premier CDD en septembre 2019, missions toujours dans la même école primaire.

Rien de positif aucun contact

Négatif : ce n'est plus Mme Soudan et c'est bien dommage ! Aucun contact avec le référent pial. Enfant autiste: aucune formation, Situation difficile , Seule à gérer les crises . Salaire faible pour le travail demandé.

Risque de changement d'école, stress.

Aucun changement

Pour le moment pas de grand changement

Une meilleure communication des informations. Tout est centralisé. Plus de proximité.

Les enfants sont totalement moins accompagné s

Le pial oblige à être utilisé où il y a du besoin cela entraîne une mauvaise continuité de suivi vis à vis des enfants

Que ce métier puisse être reconnu et que certaines personnes "enseignantes" puissent avoir un minimum de considération

très négatif

Je ne px pas dire car j ai été affecter à une école et je n ai pas eu à changer d école dans l année je n est donc pas eu à communiquer avec le pial

De plus en plus d'élèves par aesh. Cela devient n'importe quoi

Positif: lieux possibles de travail connus, mais peu de connaissances des besoins du pial, quand temps se dégage il faut courir après l'information

Pas de contacts avec le pial

Je ne vois rien de positif. Peu d'intérêt me concernant.

Le rattachement à un Pial est positif en ville, cela permet de rester sur un secteur donné. En campagne, c'est plus compliquée vu l'étendu des Pial...

Ce dispositif me semble pour le moment juste être un moyen de nous envoyer plus facilement sur n'importe quel poste sans nous demander notre avis ni prendre en compte la dimension humaine du métier dont il ne faut pas parler. L'impression d'être un pion sous-payé malgré l'investissement et la fierté d'exercer ce métier utile et beau. Je n'ai pour le moment pas eu à changer d'établissement ni d'élèves en cours d'année.

Je sais par contre que le PIAL de Sainte-Savine essaye de faire au mieux avec les moyens qu'il a et de respecter tant que possible les notifications MDPH et les besoins des élèves.

Pas de différences avec cette mise en place

Les PIALS ont dégradé mes conditions je change de classe 2 fois par jour.

Rien de positif... aucune utilité... dégradation de nos conditions de travail.

Rien vu de positif. Côté négatif : trop d'intervenants lorsque l'on veut prendre contact.

Plus de contact

la non efficacité auprès des enfants, les trajets, les emplois du temps non adaptés, c'est une centralisation d'aesh que l'on utilise qd on en a besoin à moindre cout . Je ne suis pas contre le fait de travailler dans plusieurs établissements mais que cela soit fait correctement à revoir dans le fonctionnement

Pial = ne sert à rien

Je n'ai pas connu autre chose. Pour le moment, je ne vois pas à quoi ils servent. Il est vrai que je suis entrée en pleine période de crise sanitaire et que les protocoles ne permettent pas la rencontre.

Le fait d'être à moins de 12 km de son domicile permet de limiter les frais d'essence

Pour l'instant je ne vois guère de changement. Le coordonnateur n'a qu'un pouvoir très limité, c'est l'inspectrice qui tient les rênes et son seul mot d'ordre est de dépenser le moins possible. Sans avoir connaissances des cas très compliqués dans la classe où je suis, avant toute discussion avec le coordonnateur PIAL, elle lui avait dit : De toute façon, l'année prochaine, fini 2 AESH dans une classe, ce sera 1. Je n'attends aucune amélioration, bien au contraire.

Rien.

?

rien de positif!! aucun intérêt de déplacer les aesh pour combler un manque alors que celle ci ne sera pas remplacée auprès de l'élève qu'elle quitte!!!

négatif: il y a moins d'heures auprès des élèves.

Je trouve dans l'ensemble que le pial ne sert absolument à rien. Au contraire. Et mes collègues aesh sont du même avis.

Je suis contre les PIALS ! C'est juste pour faire des économies et ne pas recruter plus d'AESH ! C'est très injuste pour les élèves qui se retrouvent avec plusieurs AESH. C'est déshabiller Pierre pour habiller Paul !

Où est le bien être pour l'élève !!

Je peux être en poste assez loin de mon domicile, or je n'ai pas de voiture (covoiturage pour aller au travail) et je ne sais pas si j'ai droit à des frais de déplacement ni quelle est la procédure pour les demander

Rien

Une communication plus claire et notamment une réponse aux envois de mails avec

Positif : rien et négatif : le fait d'être appelé quand absente d'une AESH (pas mon cas)

la nomination de l'aesh référente fait en octobre 2020 par la coordonnatrice pial alors que les entretiens ont eu lieu en décembre 2020 à la dsden !!! Foutage de gueule !!!

Pour l'instant, je ne suis pas vraiment impactée par la mise en place des PIALS et j'espère que cela va durer. Cependant, j'attends une nette amélioration de la communication.

Je n'ai pas connu avant

Négatif arrêt de la mutualisation avoir plusieurs élèves dans une classe= mauvais travail

Négatif : changement en cours d'année scolaire dans différents établissements

Rien de changer pour le moment, juste reçu 2 mails

RAS

aucune

Je ne trouve rien de bon au PIAL hormis le fait de connaître la liste des établissements que l'on peut intégrer, cela limite les trop grands déplacements.

aucune amélioration ni rien de négatif, je n'ai pas vu le changement

Le pial nous utilisent comme des pions sur un échiquier c'est n'importe quoi, ils nous déplacent pour un remplacement et en attendant nos élèves sont seuls

Pas concerné en Ulis

Il n'y a pas de positif dans le pial (nous sommes des pions)

Que du négatif, on craint toujours d'être déplacée en cours d'année ou à chaque rentrée. on se sent un peu des pions mal rémunérés et corvéables au bon gré de la hiérarchie

En savoir 1 peu plus sur les enfnts en attente de notifications pour pouvoir mieux m'organiser dans l e travail

l'inquiétude plane car je peux être affecter du jour au lendemain dans un autre établissement et loin de mon domicile

Au final rien n'a changé pour moi

Point négatif aller dans d'autres écoles si besoin.

.....

Je n'ai pas connu de dispositif différent, j'ai n'ai pas de comparaison possible à faire

La disparition. Trop d'enfants à prendre en charge dans une quotité d'heures minable

Pas trouver de changement particulier par rapport à avant.

une écoute et prise en compte de nos possibilités physiques à nous occuper des cas lourds

Aucune différence

PIAL inexistant, aucunes informations.

PIAL, aucune info.

Manque d'information sur le PIAL

Davantage de reconnaissance et de valorisation des enseignants

Le négatif et que nous sommes amenées si nous n'effectuons pas un 100 pour cent à être appelé le jour même pour un remplacement "aesh absente ou autres" sur un second enfant en pénalisant parfois l'élève dont nous nous occupons et nous n'avons pas le choix !

Le manque d'information reste toujours un problème.

Je ne connais pas avant le PIAL mais une meilleure organisation car lorsque l'on cherche un renseignement, personne ne sait nous répondre jusqu'au "miracle", après 5/6 appels on tombe enfin sur la bonne personne

Rien vu de spécial

Je souhaiterais que mon expérience soit reconnue et prétendre à un 24 h par semaine

Que les aesh absentes sont remplacés et toute à la même enseigne au niveau du travail

ne sais pas encore

aucune différences, mais c'est un système qui à mon avis ne sert franchement pas à grand chose

De positif, rien. De négatif, c'est encore du saupoudrage.

Correcte pour moi.

Peut-être une réunion de présentation

Hônnêtement, je ne sais pas répondre à cette question !!!! Le PIAL n'a pas d'existence pour moi, pas de réalité concrète...s'il nous permettait VRAIMENT de nous rencontrer sur un même espace pour des échanges de pratiques, je pourrai en dire qqe chose mais là, depuis que j'ai pris mes fonctions en octobre 2019, je n'ai connu que l'entité "espace de formation initiale" à Reims ou Chalons où nous sommes des milliers sans nous connaître, sans se présenter, qui devons suivre de façon très scolaire un parcours pensé pour nous, pas A PARTIR DE NOUS OU AVEC NOUS ! Tout cela me paraît donc très informel et assez virtuel, sans consistance pour moi....

Plus de précision

Je n'ai vu aucune différence

avec plus d'enfants

Pour ma part cela n'a engendré aucun changement.

Rien compris au PIAL

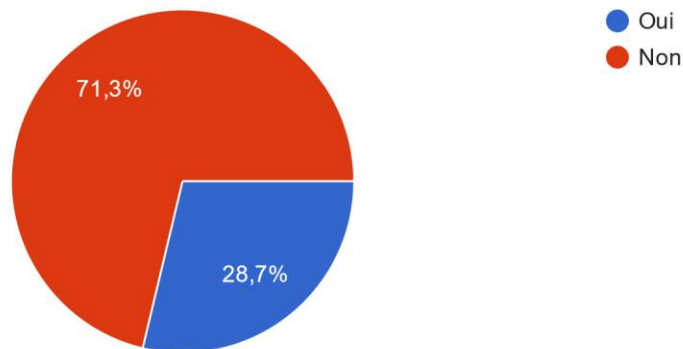
Ras

Être surveillée et dirigée comme un enfant alors que l'on connaît son travail, gérée par des inconnus

Il me semble que si les informations étaient remontées le système du PIAL serait positif.

Un soutien pour la gestion et moral !!

Avez-vous un autre emploi pour compléter l'emploi AESH ?



### **Avez-vous autre chose à nous dire ?**

École au top Equipe enseignante à l'écoute

Ma fille entre au collège en septembre, je vais devoir trouver un 2ième emploi (car avec 627.09€ net par mois c'est très compliqué) mais avec 19h35 par semaine sur 4 jours, les horaires ne vont peut être pas me permettre de trouver ce second emploi

Je n'ai pas pu compléter car en temps covid la commune n'engageait pas de nouvelles personnes. Je trouve notre salaire bas je sais que nous ne sommes pas des profs ok. Mais nous avons un travail important nous travaillons face à l'élève en dehors aussi nous participons aux réunions je trouve cela dommage de ne pas être payés que 600 € sachant que dans beaucoup de cas sans notre présence les profs seraient perdus et en difficultés. Je trouve aussi dommage c'est un contrat 2 fois 3 ans. C'est de la précarité surtout pour nos salaires. Et je trouve dommage qu'il n'y ait pas d'évolution possible dans nos fonctions

Aucune visite médicale depuis dix ans. Nombreuses heures jamais récupérées ni payées

Il faut nous proposer des contrats à temps plein scolaire (24h) pour les enfants que l'on doit accompagner (pratiquement aucun n'a son quota d'heure) et pour augmenter aussi les salaires.

Je pense qu'il pourrait être bien de prendre en compte le type de handicap (la difficulté des handicaps) rencontré pour la rémunération (voir pour une prime ou une indemnisation) certains handicaps sont parfois très difficiles et je pense que ceci n'est pas pris suffisamment en compte dans le calcul du salaire.

Je suis fière d'exercer ce métier depuis 2006 mais me sens de plus en plus en colère de la façon dont nous sommes traités par la très haute sphère hiérarchique. Heureusement que les principaux, professeurs, élèves et parents d'élèves nous reconnaissent en tant que professionnels compétents et nous font confiance ! Il nous est pratiquement interdit de communiquer avec les parents de nos élèves : Je signale que le cœur du métier étant la confiance, je considère qu'avoir établi une relation de confiance avec la plupart des parents des différents élèves dont j'ai eu la charge depuis 2006 m'a grandement facilité la communication avec l'élève lui-même ! J'aimerais qu'on nous laisse notre libre-arbitre et qu'on arrête de nous prendre pour des « sous-fifres » sans jugeote. Nous sommes capables de sentir si oui ou non nous pouvons établir un lien avec les parents ou s'il est préférable de rester en retrait avec eux. Dans le secondaire, le professeur principal ne peut pas tout gérer tout le temps et le fait qu'on puisse faire du lien facilite la prise en charge des élèves à un niveau pratique. C'est peut-être pour nous protéger ou pour protéger l'administration ? Mais nous sommes capables de faire la part des choses. En Allemagne je connais une AESH qui s'occupe d'un élève autiste 12h par semaine pour 1500 euros nets par mois et qui est en contact permanent avec la maman car cet enfant est difficile à gérer de par certaines de ses réactions, elle vient même parfois gérer à la maison.

Il est compliqué de cumuler 2 emplois Une augmentation de salaire

J'ai déjà songé plusieurs fois de métier vu les conditions de rémunération mais j'aime ce que je fais et je me sens concerné car j'ai moi-même un handicap suite à un accident ! Mais il y a aussi le manque de considérations de la part de certains collègues qui osent dire « on a eu une prime de 140€ ou alors ah bah c'est bien nous on augmente au fil des ans »

Impossible de prendre un autre emploi en même temps à cause du planning découpé

oui, concernant les formations juste le mercredi matin à 45 km de chez moi, franchement ça embête tout le monde de faire autant de km pour ça !!! je suis sur CARIGNAN nous sommes beaucoup d'aesh sur le secteur, pour quoi pas SEDAN pour la formation ? ET pourquoi pas des journées complètes ? ET pourquoi pas une fois par mois ? Concernant les embauches au terme des 6 ans est ce encore d'actualité? Pourquoi ne nous propose t on pas une formation continue pour un diplôme au bout de 6ans ? Pour quoi n'avons nous pas de système de notation ?

C'est un poste de travail important, intéressant, très mal rémunéré alors qu'il demande beaucoup d'aptitudes : patience, postures adaptées en fonction des handicaps, bienveillance, soutien, stabilité, polyvalence et capacité d'adaptation.

Il faut que notre métier soit reconnu, il nous faut un salaire qui nous permette de vivre dignement.

Merci de batailler pour notre cause.

Pour information : Concernant les AESH gérés par le lycée Jean-Jaurès, les fiches de paie ne sont pas déposées sur l'ensap mais, pour ceux qui ont donné leur accord en février, sur Digiposte ; les autres continuent à la recevoir par courrier. En revanche, ceux qui sont gérés par Chaumont peuvent y accéder sur l'ensap.

j'ai perçu mon rappel d'indemnité compensatrice CSG avec un montant inférieur à celui que j'avais auparavant (10,40 au lieu de 11,84) JeanJaurès ne répond pas à mes mails de réclamation. Que faire ? avoir un temps de travail avec l'enseignant en début d'année pour apprendre à connaître les difficultés de l'élève

Pourquoi ne peut on pas travailler à temps plein ? Il y a énormément d'enfants qui n'ont pas d'aesh que notre profession soit reconnue aux yeux de la collectivité.

J'aime mon travail et j'espère que l'administration nous apportera une meilleure sécurité comme un statut de fonctionnaire de catégorie B et sortir de cette précarité

Pas reçu la régularisation. De la csg en attente depuis février car le service paie ne sait pas où la placer quelques fiche de paie.

Les évaluations ne sont pas suivies, je n'en ai fait qu'une au début de mon activité. Les affectations ne sont pas attribuées avant les vacances, c'est un stress pour nous et pour les enfants que l'ont suis et les parents avec qui un lien de confiance et de travail est établi.

L'année scolaire se termine. Nous attendons notre affectation. Encore une inquiétude. Resterons nous dans l'école même si l'enfant ou les enfants restent à l'école. Respect aux parents qui nous font confiance.

Demande une meilleure formation et un peu plus payé. Tout ira mieux

Il serait préférable de suivre l'enfant que nous avons à notre charge, lorsque cela n'est pas compliqué, tout le long de son cursus scolaire afin de ne pas trop le perturber ! et parfois effectuer plus de 50 pour cent

Très satisfaite d'être avec des enseignants qui me font confiance et appréciée de mes enfants. Ça fait chaud au cœur malgré notre petit salaire.

je suis diplômée "aide médico psychologique" depuis plus de 20 ans et on me refuse le temps plein et le CDI !!! alors que je travaille auprès d'enfants handicapés depuis ces 20 années. Je suis au même titre que mes collègues novices. On ne reconnaît pas mon expérience et je trouve cela injuste. Je souhaiterais au moins travailler 24 h par semaine et ne pas attendre les 6 ans d'ancienneté.

Notre gros problème est bien sur le salaire

Demande un salaire plus élevé car de plus en plus de travail

oui ! MERCI et BON COURAGE pour ce que vous faites pour permettre aux AESH d'être reconnus et mieux valorisés dans leur métier ! C'est indispensable pour réussir ensemble le défi de l'école inclusive !!!!

Je vous recommande la lecture d'un dossier PASSIONNANT dans le journal LA CROIX L'HEBDO N°85 du 4 juin dernier, dossier intitulé " Handicaps POUR QUE L'ÉCOLE SOIT POSSIBLE". Je l'ai photocopié pour les 5 AESH de mon école et pour d'autres connaissances en fonction dans REIMS.

A quand un contrat à plein temps ?

A quand le changement, ?!

Cela fait 14 ans que je suis AESH...en plus de la rémunération s'est ajouté cette année le non respect des besoins pour les enfants. On ne peut assurer notre fonction avec dignité que si l'on a ce sentiment. J'ai été en dépression de septembre à février, jusqu'au jour où je me suis dit : fais ta journée et rentre chez toi ! Pour ne pas y laisser ma "peau". C'est le genre de comportement que l'on ne doit pas avoir quand on a une telle mission. C'est pourquoi je cherche un autre emploi, je ne veux ni être témoin ni active de ce non respect des enfants.